

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6129**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Chargé de projet d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Nouvel intitulé : Chargé de projet d'insertion professionnelle des travailleurs en situation d'handicaps

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Collège Coopératif en Bretagne (CCB)	Président, Président de l'université de Haute Bretagne - Rennes II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332p Direction de centres et de services sociaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chargé de projets d'insertion des travailleurs handicapés a en charge la conception, la gestion, la mise en œuvre, le suivi d'actions spécifiques pour l'accompagnement à l'emploi des travailleurs handicapés. Il assure les 3 types d'activités suivantes : 1 - Activité d'analyse des besoins et des attentes des travailleurs handicapés, des institutions, des entreprises,

- Analyser la demande et diagnostiquer les besoins des travailleurs handicapés,
- Enclencher une démarche d'aide à l'autodétermination pour rendre la personne handicapée actrice de son projet
- Prendre en considération les limites et les points d'appui de l'institution de référence en vue de mettre en place des dynamiques d'insertion (individuelles ou collectives)
- Apréhender l'entreprise via sa culture, son organisation en prenant en compte la position de la direction mais aussi des collectifs (collègues, instances représentatives...)
- Evaluer les écarts entre ces différents points de vue et proposer la démarche en adéquation avec les aspirations et possibilités de chacun des protagonistes

2 - Activité d'accompagnement du changement

- Assurer la relation et l'investissement des acteurs stratégiques du projet en rendant lisible les enjeux et engagements de chacun et en s'assurant de leur prise en considération (notion de contrat réciproque)
- Mettre en place des actions adéquates (individuelles et/ou collectives) permettant l'insertion (appel à des professionnels adéquats de type ergonomes, médecin du travail, ...)
- Organiser une observation permettant la consolidation du poste et le développement dans l'emploi de la personne handicapée
- Assurer une veille technique auprès de l'entreprise et une disponibilité auprès de la personne handicapée et son environnement personnel

3 - Activité d'évaluation de l'action et de participation à l'évolution du système

- Mettre en place une grille fine de critères d'évaluation de l'action et la rendre visible aux différents acteurs concernés.
- Evaluer son action globale de développement de l'intégration de la personne handicapée
- Organiser un environnement susceptible de pérenniser l'action
- Rendre lisible son action au sein du territoire concerné

Capacités ou compétences attestées : 1/ Connaissances des caractéristiques culturelles du handicap et leurs incidences sur les logiques d'exclusion, d'intégration, d'inclusion

2/ Maîtrise de l'accueil de la personne handicapée (en considérant aussi son environnement familial et personnel) en se mettant à l'écoute de la personne handicapée (position de médiateur) et en la rendant actrice de son projet (autodétermination)

3/ Maîtrise de l'analyse des demandes et des besoins de l'entreprise et de son environnement (collectif de travail) avant, pendant et après la mise en emploi

4/ Connaissance des droits, contraintes et marges de main d'œuvre des acteurs afin d'en avoir une lisibilité afin de se positionner en référent en mobilisant les acteurs stratégiques, analysant les situations et postes de travail et mobilisant/créant les outils adéquats

5/ Maîtrise de la démarche projet dans ses différentes étapes (diagnostic de situation, mise en place d'action et définition de la démarche d'évaluation).

7/ Maîtrise des techniques de suivi pendant et après la prise d'emploi

8/ Connaissance des différents types d'action d'insertion afin d'en repérer l'efficacité, la pertinence, la cohérence et la conformité et éventuellement de proposer de nouvelles méthodes de travail, de nouveaux outils d'insertion.

9/ Connaissance des indicateurs de qualité d'une action d'insertion (et des indicateurs de contrôle)

10/ Maîtrise des indicateurs de l'action pour la personne handicapée et pour l'entreprise, dans une démarche de co-construction et d'expérimentation de nouveaux indicateurs

11/ Maîtrise de communication pour informer sur son action et ses résultats

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Secteur associatif du domaine social, médico-social et sanitaire - Secteur public ou para-public : collectivités territoriales, organismes parapublics

- Secteur privé : entreprises privées et branches professionnelles

- Chargé de projets d'insertion socio-professionnelle - Chargé de mission emploi dans les associations, entreprises, collectivités publiques ou services de l'Etat

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1801 : Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- La certification est délivrée suite à :
- la production d'une fiche de lecture
 - la production et la présentation orale d'une monographie portant sur l'observation et introduisant la notion de diagnostic.
 - la production et la soutenance d'un mémoire professionnel de recherche-action.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	3 membres : - le président du jury - le tuteur de recherche - un professionnel qualifié
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Dispositif mis en place par l'Université de Rennes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Chargé de projets d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (DUPITH)'.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 7 août 2008 publié au JO du 27 août 2008 (modifie le certificateur)

Pour plus d'informations

Statistiques :

15 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

COLLEGE COOPERATIF Campus La Harpe, Avenue Charles Tillon - 35044 Rennes Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ancien libellé : Chargé de projets d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (DUPITH) (arrêté du 28 mars 2002 publié au

Journal Officiel du 6 avril 2002)

Certification précédente : Chargé de projet d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Certification suivante : Chargé de projet d'insertion professionnelle des travailleurs en situation d'handicaps